DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

N°37/2023

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

<u>Présents</u>: Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Ludovic Batteur, Adrien Carret, Alain Arnaud, Maryline Trichard.

Excusés: Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol

Jean-Paul de Vermont a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

OBJET: Produit des Amendes de Police.

Suite à la délibération 13/2023 dans laquelle le conseil a validé des opérations relatives à la sécurité routière et a sollicité une subvention au titre des amendes de police, le Département du Rhône informe la commune que la somme de 6 350 € a été allouée à la collectivité pour la réalisation d'une barrière de sécurité.

Le conseil est informé que les travaux ont été effectués et de ce fait, il accepte en conséquence la dotation attribuée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir en délibéré, le Conseil :

- ACCEPTE, la dotation accordée par le Département du Rhône, pour un montant de 6 350 euros.
- DIT, que cette dotation pourra être versée, par l'intermédiaire de Mr le Comptable de la Collectivité

PERRIN Jean-Charles, Maire DE VERMONT Jean-Paul Secrétaire de séance



Date de télétransmission en préfecture : 14/12/2023 Date de publication sur le site Internet 14/12/2023